

Procès-verbal de la troisième assemblée du conseil d'administration tenue le mardi 25 octobre 2016, 15h00, à l'édifice de la mairie de Châteauguay / ASSEMBLÉE ORDINAIRE

PRÉSENCE :

- ↪ **Dagenais, Gaétan** Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ↪ **Haineault, Claude** Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ↪ **Pinard, Michel** Châteauguay, administrateur, siège n° 2
- ↪ **Simon, Nathalie** Châteauguay, administratrice, siège n° 1

Autre(s) présence(s) : Marie-France Reid, administratrice substitut (Ville de Châteauguay), Linda Toulouse, administratrice substitut (Ville de Beauharnois), Alain Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général de la régie, et Stéphane Guinta, directeur général par intérim de la Ville de Châteauguay

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2016-028 Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de monsieur Michel Pinard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conservant le point « Varia » ouvert, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre 2016
4. Infrastructures de la Phase 1 – État d'avancement des dossiers
5. Plan d'affaires 2017-2021 de la régie
6. Élaboration d'un plan de communication
7. Règlement relatif au traitement des membres du conseil d'administration
8. Prochaine assemblée
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 28 SEPTEMBRE 2016

2016-029 Il est proposé par monsieur Gaétan Dagenais, appuyé de monsieur Michel Pinard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deuxième assemblée du conseil d'administration tenue le mercredi 28 septembre 2016 tel que déposé.

ADOPTÉ.



4. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ DE RÉALISATION 2016-2019

Le directeur général dépose et présente une version graphique des étapes de réalisation par projet pour cette période. Outre la présentation détaillée pour chacune des infrastructures identifiées pour être réalisées par la régie, il est notamment question des partenariats potentiels à être envisagés et des démarches requises à cet effet. De même, la question du coût effectif d'utilisation de chacune des infrastructures est soulevée et fera l'objet d'une analyse approfondie au cours des prochaines semaines. Ces sujets feront l'objet de discussions ultérieures, à court terme.

INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 1 – COMPLEXE MULTI-PLATEAUX INTÉRIEUR

Le directeur général effectue un bref rappel des étapes déjà franchies entre juillet et octobre 2016 et résume les tâches à être réalisées au cours des prochains mois en vue de la mise en service du complexe en septembre 2017. Il précise qu'il finalise les documents d'appel d'offres public à être lancé dans les dix (10) prochains jours pour la conception et la construction de l'infrastructure. Un retour est fait sur le mode de construction retenu par le conseil d'administration, à savoir une construction de type « clé en main ».

Il est précisé qu'un octroi du contrat est requis à la mi-décembre 2016 pour permettre la livraison du complexe dans les délais prescrits et que ceux-ci sont réputés difficilement réalistes par les professionnels mandatés par la Ville de Châteauguay et qui ont réalisé le Programme fonctionnel et technique (PFT) du complexe. Pour leur part, la date de livraison du complexe devrait être reportée au mois de décembre 2017, en fonction d'une durée des travaux échelonnée sur une période de 32 semaines. Après discussion et analyse du projet d'échéancier révisé déposé par les professionnels, le conseil d'administration maintient l'échéancier initial.

L'octroi du contrat de conception et construction du complexe à la mi-décembre requiert également la conclusion des ententes avec la Commission scolaire des Grandes Seigneuries (accès, raccordement égout sanitaire, stationnements) et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Un rappel des procédures applicables en vertu de la Loi sur les cités et villes en la matière est effectué.

COMPLEXE MULTI-PLATEAUX INTÉRIEUR – DEMANDE DE SUBVENTION

2016-030

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyée de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la régie, monsieur Alain Gravel, à soumettre une demande d'aide financière pour la construction du complexe sportif et récréatif multi-plateaux intérieur à tout programme d'aide financière gouvernementale présentement ouvert, notamment le Volet 2 du Fonds des petites collectivités du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, et à signer tous les documents requis à cet effet. Les dépenses admissibles au programme d'aide financière sont estimées à 17 000 000 \$ et la subvention gouvernementale attendue, qui pourrait correspondre aux deux tiers de ce montant, peut permettre une aide financière pouvant atteindre un montant maximum de 11 333 333 \$.

ADOPTÉ.

INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 1 – COMPLEXE AQUATIQUE FAMILIAL EXTÉRIEUR

M. Claude Haineault indique que la Ville de Beauharnois procédera dans les prochains jours à l'analyse des soumissions qu'elle a reçues dans le cadre de l'appel d'offres public tenu pour retenir les services des professionnels qui produiront les plans et devis pour la construction de l'infrastructure. Le contrat devrait être octroyé lors de la séance du conseil du 1^{er} novembre prochain. La Ville a dû procéder à un deuxième appel d'offres publics en la matière. La Ville a opté pour un mode de construction conventionnel et un appel d'offres public pour la construction de l'infrastructure sera par la suite effectué. La livraison du complexe est toujours prévue pour juin 2017.



INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 2 – AQUA-COMPLEXE INTÉRIEUR

Le directeur général présente le détail des étapes à venir dans les prochains mois en vue de la livraison de cette infrastructure en décembre 2019.

5. PLAN D’AFFAIRES 2017-2021 DE LA RÉGIE

Le plan d'affaires 2017-2021 de la régie sera complété afin d'inclure diverses projections relatives aux différents types de partenariats susceptibles d'être potentiellement développés, notamment en ce qui concerne la population des municipalités limitrophes ainsi que les organismes et associations de la région.

6. ÉLABORATION D’UN PLAN DE COMMUNICATION

Le directeur général indique qu'une rencontre de travail aura lieu au début du mois de novembre prochain avec les responsables des services de communication des deux villes, avec pour but la planification des activités conjointes de communication en lien avec le développement progressif de la régie, notamment en fonction de l'échéancier de réalisation 2016-2019 déposé.

7. RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

L'adoption de ce règlement est pour l'instant mis en suspens. Le processus sera réactivé ultérieurement, en fonction du déploiement effectif des activités de la régie et en fonction d'une analyse de la charge de travail requise de ses administrateurs.

8. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du conseil d'administration aura lieu le mercredi 30 novembre 2016, à 15 h 00, à l'hôtel de ville de Beauharnois.

9. VARIA

Il n'y a aucun point ajouté en varia.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question posée au conseil d'administration.

11. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2016-031 Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16 h 10.

ADOPTÉ.

Michel Pinard,
président du conseil d'administration

Alain Gravel,
Secrétaire-trésorier

